

REUNION DU CONSEIL

Jeudi 19 octobre 2017

La séance est ouverte par Monsieur Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, à 9 heures 12.

ETAIENT PRESENTS :

Manuel AESCHLIMANN , Sylvie ALTMAN, Marie-Hélène AMIABLE, Éric AZIERE, Marinette BACHE, Denis BADRE, Pierre-Christophe BAGUET, Catherine BARATTI-ELBAZ, Jean-Pierre BARNAUD, Françoise BAUD, Pascal BEAUDET, Patrick BEAUDOUIN, Jacqueline BELHOMME, Jacques-Alain BENISTI, Éric BERDOATI, Jean-Didier BERGER, Sylvain BERRIOS, Jean-Paul BOLUFER, Nicolas BONNET-OULALDJ, Céline BOULAY-ESPERONNIER, Philippe BOUYSSOU, Patrick BRAOUEZEC, Daniel BREUILLER, Galla BRIDIER, Jean-Bernard BROS, Denis CAHENZLI, Frédérique CALANDRA (à partir de 9h50), Patrice CALMEJANE, Vincent CAPO-CANELLAS, Eric CESARI, Régis CHARBONNIER, Jacques CHAUSSAT, Marie CHAVANON, Hervé CHEVREAU, Marie-Carole CIUNTU, Yves CONTASSOT, Gérard COSME, Daniel-Georges COURTOIS (jusqu'à 9h50), François DAGNAUD, Philippe DALLIER, Stéphanie DAUMIN, Claire DE CLERMONT-TONNERRE, Jean-Baptiste DE FROMENT, Marie-Pierre DE LA GONTRIE, William DELANNOY, Richard DELL'AGNOLA, Tony DI MARTINO, Patrick DONATH, Julien DUMAINE, Corentin DUPREY, Christian DUPUY (à partir de 9h45), Nathalie FANFANT, Jean-Paul FAURE-SOULET, Yvan FEMEL, Rémi FERAUD, Léa FILOCHE, Michel FOURCADE, Vincent FRANCHI, Afaf GABELOTAUD (à partir de 10h05), Bernard GAUDUCHEAU, Jacques GAUTIER, Jean-Michel GENESTIER, Jean-Jacques GIANNESINI, Christophe GIRARD, Nicole GOUETA, Daniel GUIRAUD, Eric HELARD, Frédéric HOCQUARD, Thierry HODENT, Ivan ITZKOVITCH, Christine JANODET, Patrick JARRY, Bruno JULLIARD, Philippe JUVIN, Marie KENNEDY, Bertrand KERN (à partir de 9h25), Olivier KLEIN, Laurent LAFON, Philippe LAURENT, Christine LAVARDE, Jean-Yves LE BOUILLONNEC, François LE CLECH, Patrice LECLERC, Françoise LECOUFLE, Eric LEJOINDRE (jusqu'à 9h55), Marie-Christine LEMARDELEY, Xavier LEMOINE, Michel LEPRÊTRE, Marie-Pierre LIMOGES, Hervé MARSEILLE, Brigitte MARSIGNY, Jacques JP MARTIN, Pierre-Yves MARTIN, Claire MAYOLY-FLORENTIN, Virginie MICHEL-PAULSEN, Philippe MONGES, Joëlle MOREL, Georges MOTHON, Gauthier MOUGIN, Christophe NAJDOVSKI, Jean-Charles NEGRE, Frédéric NICOLAS, Jean-Marc NICOLLE, Pascal NOURY, Patrick OLLIER, Philippe PEMEZEC, Mao PENINO, Gilles POUX, Danièle PRÉMEL, Raphaëlle PRIMET, Robin REDA, Yves REVILLON, Laurent RIVOIRE, André SANTINI (jusqu'à 10h00), Gilles SAVRY, Sylvie SIMON-DECK, Anne SOUYRIS, Jean-Pierre SPILBAUER, Dominique STOPPA-LYONNET, Anne TACHENE, Sylvine THOMASSIN, Yves THOREAU, Patricia TORDJMAN, Ludovic TORO, Corinne VALLS, François VAUGLIN, Pauline VÉRON, Dominique VERSINI, Alexandre VESPERINI et Jean-François VOGUET.

Formant la majorité des membres en exercice,

ETAIENT REPRESENTES :

Dominique ADENOT par Marie KENNEDY, François ASENSI par Pascal BEAUDET, Dominique BAILLY par Xavier LEMOINE, Christiane BARODY-WEISS Hervé MARSEILLE, Jacques BAUDRIER par Philippe BOUYSSOU, Patrice BESSAC par Jean-Charles NEGRE, Ian BROSSAT par Nicolas BONNET-OULALDJ, Luc CARVOUNAS par Jean-Yves LE BOUILLONNEC , Laurent CATHALA par Sylvie SIMON-DECK , Jérôme COUMET par Mao PENINOU, Patrick DOUET par Patricia TORJMAN, Hervé GICQUEL Patrice CALMEJANE, Philippe GOUJON par Daniel-Georges COURTOIS (à partir de 9h50), Emmanuel GRÉGOIRE par Rémi FERAUD, Didier GUILLAUME par Sylvie ALTMAN, Jean-Jacques GUILLET par Denis BADRE, Michel HERBILLON par Jean-Pierre SPILBAUER Anne HIDALGO par Bruno JULLIARD, Carinne JUSTE par Danièle PREMEL, Jean-Claude KENNEDY par Michel LEPRETRE, Jean-Christophe LAGARDE par Vincent CAPO-CANELLAS, Jacques MAHEAS par Daniel GUIRAUD, Valérie MAYER-BLIMONT par Nathalie FANFANT, Eric MEHLHORN par Denis CAHENZLI, Rémi MUZEAU par Frédéric NICOLAS, André SANTNI par Patrick DONATH à partir de 10h00, Georges SIFFREDI par Eric CESARI, Azzédine TAÏBI par Patrick BRAOUEZEC et Jean-Marie VILAIN par Bernard GAUDUCHEAU.

ETAIENT ABSENTS :

Julien BARGETON, David BELLIARD, Zacharia BEN AMAR, Jean-Didier BERTHAULT, Julie BOILLOT, Alain-Bernard BOULANGER, Geoffroy BOULARD, Colombe BROSSEL, Christian CAMBON, Gilles CARREZ, Raymond CHARRESON, Thierry DEBARRY, Grégoire DE LA RONCIÈRE, Stéphane DE PAOLI, Marielle DE SARNEZ, Christian DEMUYNCK, OLIVIER DOSNE, Didier DOUSSET, Carole DRAI, Jean-Christophe FROMANTIN, Stéphane GATIGNON, Sylvie GERINTE, Claude GOASGUEN, Eric GRILLON, François HAAB, Sakina HAMID, Marie-Laure HAREL, Vincent JEANBRUN, Halima JEMNI, Jérôme KARKULOWSKI, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Jean-François LAMOUR, Franck LE BOHELLEC, Catherine LECUYER, Fadila MEHAL, Thierry MEIGNEN, Jean-Loup METTON, Jean-Louis MISSIKA, Anne-Constance ONGHENA, Didier PAILLARD, Carine PETIT, Eric SCHLEGEL, Jean-Pierre SCHOSTECK, Marie-Christine SEGUI, Jean-Yves SENANT, Michel TEULET, Georges URLACHER, Martine VALLETON, Sophie VALLY, Laurent VASTEL et Alain VEDERE

M. le Président

Notre secrétaire de séance sera Ivan ITZKOVITCH. Le *quorum* est atteint.

Je voudrais dire le bonheur que nous avons eu face au succès exceptionnel rencontré par le concours « Inventons la Métropole ! ».

Je citerai les chiffres permettant de mesurer l'impact de la Métropole dans le cadre de sa stratégie globale, sur son périmètre et au-delà, alors que certains se gaussaient de ce concours. Sur les 54 lauréats, nous avons proclamé 51 résultats. Les trois autres jurys, compte tenu de la dimension des sites, poursuivront leur travail et nous proclamerons leurs résultats ultérieurement. J'ai demandé une étude à Ernst & Young afin que les chiffres soient incontestables. La totalité des investissements privés sur ces 54 sites représente 7,2 milliards d'euros, avec 2,1 millions de m² développés, soit 166 hectares. Pour les sept ans qui seront nécessaires à la construction, 9 000 emplois par an seront créés, soit 65 000 emplois sur la durée totale. Au terme de la construction, 54 000 emplois durables seront ainsi créés par la Métropole. 815 000 m² de logements seront construits et permettront de loger 30 000 habitants.

L'originalité du projet de Vaucresson consiste à chauffer 60 % des logements créés avec la chaleur extraite du tunnel de l'A86. Quasiment tous les projets proposent des idées géniales.

Nous aurons 86 000 m² de surface hôtelière. 2 800 chambres pourront accueillir chaque année 190 000 touristes ou visiteurs. Le projet représente 12 hectares de plantations rentables de circuit court de plantations de fruits et légumes, soit 8 hectares en pleine terre et le reste sur les toitures.

Nous avons tout lieu de nous féliciter car des discussions sont en cours sur l'avenir du système institutionnel. Nous attendrons la position du Président de la République. Certains parlent. Nous agissons. Nous sommes le levier le plus important de création de valeur ajoutée, de richesse et d'emplois dans l'Aire métropolitaine.

Nous avons tous à nous approprier cette victoire commune. J'ai souhaité que nous démontrions notre capacité à rendre la Métropole visible et crédible. Nous l'avons fait en espace d'un an, alors que Lyon a mis dix ans à créer sa Métropole. Il convient de mesurer le travail accompli pendant que s'ouvrent de sempiternelles discussions sur l'évolution des institutions.

N'ayant pas voté la loi, je suis parfaitement à l'aise sur l'évolution de la Métropole. Je veux simplement montrer que nous sommes capables de renverser des montagnes. Hier, des journalistes soulignaient le caractère vertigineux de ces résultats. Je souhaite que vous vous les appropriiez et qu'ensemble nous soyons fiers d'avoir accompli ce travail.

Nous faisons face à deux difficultés. Je ne souhaite pas ouvrir le débat, mais je vais vous faire part de la position du Président de la Métropole.

Des idées de vœux ont été émises par les différents groupes. Les groupes Les Républicains, Centristes et Front de Gauche ont souhaité modifier celui du groupe socialiste. Il se trouve que le vœu arrive dans des termes qui ne peuvent donner satisfaction à tous les groupes. Je propose de le voter en décembre lorsque le Président de la République aura fait part de sa position. Je demande à la Commission du projet métropolitain de travailler sur ce dossier avec les Présidents de groupe afin de parvenir à un consensus, faute de quoi, nous ne le mettrons pas en œuvre. Il n'y a pas de raison de s'affronter sur des sujets qui ne sont pas d'actualité.

S'agissant de l'intérêt métropolitain pour les ZAC et les opérations d'aménagement, de bonne foi, le Vice-Président SIFFREDI et moi-même vous avons écrit le 10 avril dernier pour vous inviter à prendre en compte la mise en œuvre de la loi afin d'éviter toute mauvaise surprise en fin d'année. Le 31 décembre, il conviendra que nous ayons voté ou non sur l'intérêt métropolitain.

Nous avons reçu onze réponses de Présidents de territoire ou de communes sur les 131 villes, ce qui ne nous permet pas de définir l'intérêt métropolitain. Des études juridiques et financières sur chaque ZAC sont requises, ce qui prend du temps. En juillet, je ne me suis pas senti capable de faire travailler des cabinets d'audit sur seulement onze cas. Je vous ai adressé un second courrier indiquant que je regrettais de n'avoir pas obtenu davantage de réponses. Je ne souhaite pas me retrouver dans un *imbroglio* juridique qui deviendra une affaire politique. Je maintiens que ceux qui souhaitent conserver leur ZAC au niveau de leur territoire ou leur commune peuvent le faire.

Toutefois, cet engagement deviendra complexe de mise en œuvre à partir de janvier si nous délibérons pour dire que nous ne prenons rien. Ensuite, lorsque d'aucuns voudront prendre une ZAC, une mécanique juridique complexe conduira à une majorité qualifiée des deux tiers qu'il faudra réunir en séance, ne serait-

ce que pour une seule ZAC. S'il s'agit de votre souhait, je suis d'accord car je n'ai aucune mauvaise arrière-pensée pour quelque commune que ce soit.

En réponse à Bernard GAUDUCHEAU, je vous ai adressé un second courrier indiquant que la position la plus logique me paraît être de tout laisser remonter à la Métropole. Nous disposons d'un délai pour gérer les conditions juridiques administratives de transfert des actes. La Mairie de Lille a pris la même décision que celle que je propose. Pour résoudre ce problème, nous nous sommes accordés au sein du groupe Les Républicains. Je propose que le Bureau du 13 novembre se consacre intégralement à ce sujet. J'y inviterai les Présidents de territoire. Si nous ne trouvons pas de solution d'ici décembre, nous assumerons. Si le Bureau requiert que nous délibérions le 8 décembre pour indiquer que la Métropole ne prend rien, je souhaite que tous les Maires ici présents comprennent que les difficultés interviendront ensuite dans le contexte juridique et la majorité des deux tiers qui sera requise pour une petite ZAC. Dès lors que chacun a pris en compte ces conditions, je suis d'accord pour procéder comme vous le souhaitez. Personnellement, je confirme ma décision de ne pas prendre de ZAC. J'essaie simplement de trouver le moyen de satisfaire tout le monde afin que chacun puisse, sans contrainte juridique, se retrouver dans la situation où il se trouve aujourd'hui.

J'adresserai un courrier à chaque Maire et Président de Conseil de territoire afin d'assouplir le fonctionnement. Nous consacrerons ce Bureau à ce travail. Il serait intéressant que la Commission Aménagement se réunisse avant. Ce fonctionnement vise à une prise de conscience des *imbroglios* juridiques générés par cette mauvaise loi.

- **Aménagement**

M. le Président

Michel BOURGAIN, Président de la Commission Aménagement, qui a démissionné le 8 octobre a été remplacé par Philippe MONGE. Nous l'accueillons bien volontiers au Conseil métropolitain et lui souhaitons la bienvenue. La démission de M. BOURGAIN signifie l'absence de Président pour la Commission Aménagement dont le Bureau doit se réunir le 13 novembre. Quatre Vice-Présidents délégués ont été élus à l'unanimité, à savoir Jacques BAUDRIER, Ivan ITZKOVITCH, Dominique BAILLY et Sylvie SIMON-DECK. Soit, je donnerai délégation à l'un d'eux pour convoquer la Commission ; soit, je prendrai sur mon temps la réunion de cette instance.

M. GAUDUCHEAU (UDI-UC)

Je suggère de proposer la Présidence à Ivan ITZKOVITCH qui connaît le sujet et fait partie, au sein du groupe UDI, des Conseillers métropolitains qui nous ont alertés sur ces problématiques qu'il maîtrise particulièrement. Il serait un très bon arbitre des discussions sur ce sujet.

M. le Président

Il s'agit de la Présidence pour cette Commission uniquement.

M. GAUDUCHEAU (UDI-UC)

Effectivement. Il s'agit de préparer la délibération du Bureau.

M. le Président

Il a déjà présidé cette Commission.

M. CONTASSOT (EC)

Les Commissions se réunissent sous votre autorité et par délégation de votre part. Il me paraît simple et fonctionnel que vous la convoquiez et que le premier point à l'ordre du jour porte, conformément à la règle, sur l'élection du nouveau Président. Je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions procéder comme dans toutes les Commissions lors d'un renouvellement, sauf à remettre en cause la répartition des Présidences, ce qui ne me semble pas être demandé par qui que ce soit.

M. le Président

Monsieur le Président de groupe, ce n'est pas ainsi que nous travaillons. En premier lieu, il convient que les Présidents de groupe s'accordent. Il y a l'effet miroir entre le Vice-Président, le Délégué et le Président de la Commission. À ce stade, je n'ai pas obtenu de réponse des Présidents de groupe. Je convoquerai cette Commission. Par délégation, je demanderai à Ivan ITZKOVITCH de présider cette séance seulement. Ensuite, j'attendrai que les groupes se soient accordés. À l'issue de ce Bureau, je demande aux Présidents de groupe de m'adresser des propositions qui permettront d'entériner les choses au Conseil métropolitain du 8 décembre. Il convient d'apprendre la vie des groupes dans le respect des procédures.

Je donne délégation pour cette réunion qui se tiendra avant le Bureau du 13, lequel sera principalement consacré à l'intérêt métropolitain. Si les Présidents de groupe souhaitent être associés au Bureau du 13 avec les Présidents de territoire et le Président de la Commission Aménagement s'il a pu être désigné, je suis d'accord pour les y inviter.

Mme BARATTI-ELBAZ (PS-DVD)

Je rappelle que tous les Présidents de groupe essaient de participer au Bureau même s'ils n'en sont pas membres. Au vu de l'ordre du jour, nous serons présents. Je retiens que vous souhaitez inviter les Présidents de territoire à ce Bureau exceptionnel et je m'en félicite dès lors que ceci peut inaugurer de futures dispositions que nous pourrions prendre pour mieux les associer au travail de la Métropole.

M. le Président

Je suis tout à fait d'accord. Le seul problème réside dans la dimension du Bureau. Il est évident que la présence des Présidents de territoire au Bureau constituerait une valeur ajoutée dont nous avons du mal à nous passer. Nous essaierons de gérer ces difficultés en souplesse. Je suis certain que l'intelligence collective permettra de trouver une issue.

S'agissant de la gouvernance du Bureau, je pense qu'il convient d'agir de la même manière, à savoir que les groupes en discutent. Seul le groupe Centristes a proposé le remplacement avec le Maire de Chennevières-sur-Marne. J'en suis tout à fait d'accord, mais je ne pense pas qu'il faille procéder à l'élection d'un seul membre du Bureau. Il convient d'attendre les autres groupes où l'on dénombre davantage de candidats que de places à pourvoir. Je conviens que l'on ne s'intéresse pas à la Métropole ou que l'on s'y oppose. Toutefois, comment expliquer le nombre de candidats à sa gouvernance ? Je demande aux groupes de prendre un peu de temps et de souplesse.

Par ailleurs, le recours CARREZ bloque le système pour la vice-présidence Finances. Je propose de régler ce problème de manière globale au Conseil métropolitain du 8 avec les groupes qui auront répondu.

1/ APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2017

M. le Président

Je n'ai pas reçu d'observations concernant le procès-verbal de la réunion du 29 septembre 2017. Le procès-verbal est adopté.

2/ ORDRE DU JOUR — DÉLIBÉRATIONS :

- **Administration**

1. Décision modificative n°1

M. le Président

En l'absence de Gilles CARREZ, je cède la parole à Denis BADRÉ.

M. BADRÉ (NI)

Cette décision modificative consiste essentiellement en des ajustements de fin d'année. En fonctionnement, nous avons un ajustement concernant les indemnités des élus. Nous abondons de 90 000 euros la dotation initialement prévue et ajustons avec les dépenses de personnel. Par ailleurs, nous ajoutons 178 000 euros pour la réalisation du Schéma d'aménagement numérique de la Métropole.

L'essentiel de cette DM tient au fait que des rôles supplémentaires de CFE ont été constatés, avec un ajustement des attributions de compensation à hauteur de 4,6 millions d'euros, soit le montant des rôles supplémentaires.

M. le Président

Dans le cadre de la neutralité que la Métropole a imposée.

M. BADRÉ (NI)

Absolument. Par ailleurs, les dotations d'équilibre sont modifiées à hauteur de 4,6 millions d'euros. Nous avons des dégrèvements de TASCOM légèrement supérieurs à l'année dernière. Les recettes de fonctionnement sont majorées de 3,6 millions d'euros.

Sur le FIM, nous bénéficions du report de l'exercice de 2016 à hauteur de 66 millions d'euros, plus un autofinancement de 35 millions d'euros. À valeur juillet, nous avons dépensé 26 millions d'euros. Nous avons une nouvelle cession qui augmentera cette dotation, ce qui montre que l'autofinancement ne suffit pas et que nous consommerons progressivement le report de l'exercice précédent.

M. le Président

Dans le cadre de la neutralité budgétaire, nous avons pris des engagements pour compenser les pertes de CFE. Nous consacrons 4 millions d'euros à cet équilibre. Je te remercie, Denis, ainsi que Gilles CARREZ, la Commission des Finances et Jacques-Yves Le BOUILLONNEC pour ce travail remarquable.

Avez-vous des questions ? Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? La DM est adoptée à l'unanimité.

2. Stratégie Nature de la Métropole

M. BREUILLER (EC)

Monsieur le Président, chers collègues, pourquoi, dans trente ans, voudra-t-on vivre et travailler dans le Grand Paris ? La place de la nature dans notre Métropole apporte des réponses indispensables à cette question autour de deux enjeux essentiels, à savoir l'attractivité et la qualité de vie.

Sur l'attractivité, notre urbanisation intense, notre densité de population, nos situations de grande précarité aggravent les effets du dérèglement climatique. Les îlots de chaleur urbains, les inondations plus fréquentes et plus intenses, et la mauvaise qualité de l'air sont autant de facteurs défavorables pour demain auxquels il convient de remédier. La nature constitue un véritable réservoir de solutions à bas coûts en matière de réduction des impacts et de résilience.

Au plan de la qualité de vie, une place renforcée de la nature est plébiscitée par nos concitoyens. Alors que 81 de nos 131 communes membres de la MGP sont carencées en espaces verts, en nous dotant d'une stratégie de renforcement de la place de la nature en ville, nous répondons à ces enjeux essentiels. Nous nous inscrivons résolument dans une urbanité post-COP 21 qui, certes, cherche à préserver les paysages, les espaces verts, la pleine terre, mais aussi à inventer une nouvelle intimité entre nature et urbanité comme le montre de nombreux projets lauréats d'« Inventons la Métropole ! » associant toitures plantées, bâtiments paysages, agriculture urbaine et biomimétisme sur plus de 12 hectares.

Avec ces objectifs et l'ambition d'y consacrer au moins 5 millions d'euros par ans issus du Fonds d'Investissement Métropolitain, la Métropole portera une nouvelle dynamique autour des quatre priorités suivantes :

- Le renforcement de la connaissance et la préservation du capital naturel par la réalisation d'un atlas métropolitain de la biodiversité, la déclinaison des objectifs nature au sein des documents de planification que sont le PCAEM, le SCoT, le PMHH et les futurs PLUI, et le renforcement des trames vertes et bleues, qui sont de véritables corridors de biodiversité qui feront dialoguer les communes de la Métropole entre elles et avec les EPCI qui nous environnent ;
- La construction de l'agglomération durable de demain par l'augmentation des surfaces plantées, des espaces verts de proximité nouveaux, notamment dans les territoires carencés, la préservation de ceux qui existent et la consolidation des paysages. Par la désimperméabilisation des sols et les plantations denses autour des autoroutes, nous développerons notre capacité de résilience et renforcerons les services écosystémiques de la nature ;
- Le développement et la valorisation d'une agriculture urbaine durable permettant de reconstituer une ceinture maraîchère, fut-elle en archipel, le soutien au développement d'une agriculture urbaine sous ses différentes formes (espaces de production, start-ups agricoles, fermes urbaines, jardins partagés pédagogiques ou familiaux). Cette dimension d'agriculture urbaine est très présente dans de nombreuses villes de la Métropole. Les projets s'articulent avec la nécessité de liens renforcés avec l'agriculture périurbaine et la préservation des terres agricoles pour améliorer notre autosuffisance alimentaire qui n'est aujourd'hui que de 2 %. Elle contribuera également au projet d'alimentation de qualité en circuit court d'ores et déjà présent dans de nombreuses communes et

avec de nombreux partenaires publics ou privés, et à la valorisation des productions métropolitaines ;

- La promotion d'une Métropole verte exemplaire et attractive par l'inscription dans des réseaux d'acteurs nationaux et internationaux rassemblant élus, chercheurs, professionnels et associations. Par des actions de communication et de formation, nous pourrions renforcer une culture commune propice à l'innovation, l'expérimentation et la responsabilité climatique. Une série d'actions déclineront ces objectifs comme l'intégration de la nature au SCoT, la mise en place d'un fonds Nature, la renaturation des cours d'eau et des berges, la réalisation d'un atlas de la biodiversité ou d'une charte de l'arbre, la mise en place d'un réseau incubateur en tant que centre de ressources rassemblant des partenaires publics et privés. Un prix de l'innovation pourrait appuyer cette démarche.

Ces orientations témoignent de la volonté de notre Métropole d'intégrer la nature au cœur de son projet pour renforcer la résilience du territoire face aux changements climatiques et répondre à la forte demande de nos concitoyens en termes de qualité de vie. Adopter ce rapport nous projettera de façon volontaire dans la ville post-COP 21.

Applaudissements.

M. le Président

Je conviens que de nombreuses discussions portent sur l'avenir institutionnel de la Métropole, mais je souhaite que chacun comprenne que le travail quotidien effectué pour fédérer au niveau des Maires est considérable. Jusqu'à présent, celui-ci n'avait jamais été globalisé dans l'ensemble de 90 000 hectares de la Métropole du Grand Paris. Pour la vie au quotidien des citoyens de nos villes, il est plus important que nous soyons capables de remettre la nature en ville que de se disputer le pouvoir dans tel ou tel organisme.

Daniel, je te rends publiquement hommage pour le travail que tu effectues.

Dans le concours « Inventons la Métropole ! », le projet de la compagnie Phalsbourg à Arcueil, avec l'architecte Duncan LEWIS, propose un bâtiment unique à la croisée de l'A6 et de l'A6B s'inspirant du biomimétisme, qui est un procédé de la nature pour s'adapter à son environnement. Il s'agit du premier bâtiment en Île-de-France conçu sur ce principe. À Villejuif, le projet propose de préserver l'écosystème du site grâce à une trame de construction en bois adaptée. À Villiers-sur-Marne, il est proposé un projet de bâtiment de très grande hauteur intégralement en bois selon des procédés révolutionnaires. Il s'agira du premier bâtiment de ce type en région Île-de-France. À Morangis, un projet propose de convertir un terrain actuellement en friche industrielle en espace d'agriculture urbaine.

Je me suis trompé tout à l'heure. Il s'agit de 24 hectares de nature en ville, c'est-à-dire d'agriculture urbaine en toiture ou en pleine terre.

À Montreuil, un aménagement sera réalisé en tenant compte des contraintes de pollution industrielle du site avec une dépollution sur site par bioréduction. À Nogent-sur-Marne, le projet SOGEPROM compose avec les contraintes du site, à savoir le bruit de l'autoroute, les usines de ventilation de l'A86 et le PPRI, pour créer un

site qui viendra magnifier les bords de la Marne. À Clichy-sous-Bois, sur le terrain Leclerc, 2,5 hectares d'anciennes carrières deviendront un lieu de pâturage pour les moutons.

Nous ne sommes pas dans des élucubrations. Nous sommes en train de le faire aujourd'hui. J'en suis ravi et vous en félicite tous.

M. CHAUSSAT (UDI-UC)

Monsieur le Président, mes chers collègues, nous venons de vivre en France, en Europe et dans le monde des catastrophes dites « naturelles ». En vérité, ces dernières sont humaines dans leur origine et leurs conséquences. Ouragans, inondations, incendies répétés et particulièrement destructeurs sont aussi le fruit du changement climatique lié aux gaz à effet de serre produits en grande partie par l'Homme. Il nous appartient de nous inscrire avec force dans le prolongement de la COP, d'autant que nous avons la responsabilité collective d'un vaste territoire très urbanisé, mais pollué et fragilisé.

Reconquérir, restaurer et revivifier l'espace, la terre, l'air, les forêts, les eaux qui sont des ressources essentielles qui nous ont été simplement confiées, telle est notre noble mission. Nous devons instaurer une forme de cohabitation intelligente avec la nature. C'est une précellence absolue.

Les priorités définies nous paraissent répondre aux attentes. Il en est de même des actions proposées avec un budget qualifié d'au minimum 5 millions d'euros. S'il n'existe pas de frontières, en effet, il est nécessaire de lancer des projets communs avec la Grande Couronne et la Région, mais à partir de constats et d'objectifs partagés. Les travaux en cours, notamment sur le Plan Climat, Air, Energie, sous l'égide de Daniel GUIRAUD, constitueront des atouts précieux à utiliser dans ce cadre.

Il nous faut situer l'habitant au cœur de la problématique. Informer et former ne suffisent pas. Le citoyen est de plus en plus préoccupé par ces questions. Son appétit pour les produits bio, sa sensibilité au cadre de vie et son souci de fuir les pollutions nécessitent un accompagnement plus marqué dans sa quête et sa participation aux actions sous des formes à définir.

Dans ce cadre, les EPT nous paraissent particulièrement bien positionnés pour déterminer une stratégie opérationnelle. Notre groupe approuve cette délibération.

Applaudissements.

M. NADJOVSKI (EC)

Monsieur Le Président, au nom du groupe Écologistes et Citoyens, je remercie Daniel BREUILLER et les services qui ont travaillé sur cette stratégie indispensable pour notre Métropole. Nous sommes confrontés à de grands défis. Le défi climatique doit être relevé et il nous impose de mettre notre territoire en position de répondre aux crises majeures qui peuvent le toucher comme les inondations, les pics de pollution ou de chaleur.

Cela passe par de nombreuses politiques publiques, dont la réintroduction de davantage de nature au sein des zones denses, mais aussi son maintien dans les zones agricoles menacées par l'urbanisation. Au-delà de l'adaptation des règlements climatiques, la présence de nature participe à l'amélioration du cadre de vie et

au bien-être de nos concitoyens qui sont très demandeurs de pouvoir profiter de davantage d'espaces verts près de chez eux. Il était indispensable que notre Métropole se positionne et se mette en action sur ce sujet.

Notre groupe souhaite attirer l'attention sur plusieurs points fondamentaux pour répondre à ces grands enjeux. L'aménagement du territoire métropolitain doit se conduire de manière raisonnée, ce qui passe par la sanctuarisation des terres non-construites et cultivées et l'arrêt de l'artificialisation de ces espaces, et la végétalisation des espaces urbains et l'introduction de l'agriculture urbaine. Ces politiques publiques doivent désormais faire partie intégrante de toutes les opérations d'aménagement, et ce, de manière structurante.

Le Plan Climat, que nous examinerons lors du prochain Conseil, devra être l'occasion de proposer une stratégie de résilience complète prenant en considération de manière transversale les différents secteurs émetteurs de gaz à effet de serre de la Métropole.

Nous souhaitons que la sauvegarde des espaces naturels dans les zones agricoles et la réintroduction de nature en zone urbaine dense soient pensées et appliquées de manière globale. À ce titre, la nature doit désormais être systématiquement intégrée dans les projets d'aménagement en cours et à venir.

Il nous semble important de rappeler deux points non-mentionnés, à savoir la présence de points d'eau dans les espaces urbains afin de développer des îlots de fraîcheur et la nécessité de préserver les terres agricoles du territoire afin d'endiguer l'étalement urbain et parce que ces terres sont indispensables pour favoriser une meilleure autonomie alimentaire.

Nous serons attentifs à la mise en œuvre de cette stratégie qui, pour avoir un réel impact, tant sur le climat que sur le bien-être des Grands Parisiens, devra être appliquée avec une vraie ambition. Nous voterons pour cette délibération.

M. le Président

Nous sommes en train de faire revenir la nature en ville. Le concours prévoit 24 hectares d'agriculture pleine terre ou sur toiture, ce qui est exceptionnel. Certaines villes ont une superficie d'à peine 500 hectares. Je me félicite de la présentation par Daniel BREUILLER de cette excellente délibération cadre et des résultats concrets déjà obtenus. Je rappelle le Concours des Miels qui se tiendra en décembre.

Qui est favorable ? Y a-t-il des avis contraires ? Y a-t-il des abstentions ? La délibération est adoptée à l'unanimité. Merci à Daniel pour cet excellent travail, ainsi qu'à nos collaborateurs qui ne sont pas très nombreux pour effectuer cette tâche considérable.

Dans l'attente du nouveau questeur, je vais présenter les deux délibérations suivantes.

3. Modification du tableau des emplois

M. le Président

Nous avons 46 postes budgétaires, auxquels il convient d'ajouter 3 postes d'apprentis, lesquels ne figurent pas au tableau des emplois, mais comptent pour le seuil de création d'un Comité technique.

Je vous demande de prendre en compte l'avancement de grade d'un agent, le recrutement d'un troisième assistant administratif et de l'ingénieur qui suivra le dossier « Piscine olympique ».

La délibération est votée à l'unanimité.

4. Détermination de la participation de la Métropole du grand Paris à la protection sociale complémentaire au titre de la santé des agents métropolitains

M. le Président

Il est proposé de fixer le montant annuel de la participation employeur de la Métropole dans la limite des sommes réellement engagées. L'agent fournira le justificatif du montant de l'adhésion, soit :

- catégorie C : 200 euros ;
- catégorie B : 175 euros ;
- catégorie A : 150 euros.

La délibération est votée à l'unanimité.

Nous sommes parvenus au terme de nos délibérations. Je souhaite que Denis BADRÉ, en tant que Président de la CLECT, nous fasse son rapport sur les questions de fonctionnement de cette commission dont nous aurons tant besoin à partir de 2018

M. BADRÉ (NI)

Monsieur le Président, mes chers collègues, la CLECT s'est réunie deux fois cette année, à savoir lors d'une première séance d'installation au cours de laquelle nous avons commencé à échanger pour avoir les mêmes présupposés, et au cours d'une deuxième séance qui n'a pas réuni le *quorum*.

Je me permets d'insister si vous avez quelque influence sur ceux que vos communes ont désignés pour participer à la CLECT. Il convient de leur indiquer que ce n'est pas facultatif et qu'il ne s'agit pas uniquement d'en porter la mention sur une carte de visite. Il est important d'y participer car nous avons un travail majeur face à nous pour l'ensemble de nos communes et la Métropole. Il est désagréable de se réunir, de constater que le *quorum* n'est pas atteint et de devoir recommencer quinze jours après.

Je rappelle que deux compétences sont transférées à la Métropole : les compétences obligatoires transférées intégralement et celles dont seule une partie est transférée, laquelle est délimitée par l'intérêt métropolitain qui fixe la ligne de partage entre ce qui est transféré et ce qui ne l'est pas. Nous sommes complètement dépendants du travail sur l'intérêt métropolitain pour savoir ce qui sera transféré dans les compétences et, par voie de conséquence, ce qui doit l'être dans les charges.

Pour 2017, aucune dépense n'a été engagée sur les compétences obligatoires. Aucune charge n'a donc été transférée. Sur les compétences qui sont dépendantes de la définition de l'intérêt métropolitain, celui-ci n'étant pas encore défini, il n'y avait pas lieu de transférer des charges. En conséquence, la CLECT a considéré qu'il n'y avait pas lieu de transférer la moindre charge en 2017. Les AC définitifs de 2017 sont uniquement fonction des ajustements fiscaux et non de nouveaux transferts de compétences.

Pour 2018, le travail demeure entier. Il est engagé. Nous travaillons avec un consultant qui a présenté, lors de notre dernière séance, l'ensemble des réflexions qu'il pouvait nous proposer pour soutenir nos travaux. Des groupes de travail ont été mis en place et ont commencé à fonctionner. Nous allons travailler d'arrache-pied sur un sujet extraordinairement difficile. J'insiste sur le fait que nous avons, pour la première fois en France, une CLECT avec 130 communes dans des conditions de transfert des compétences qui ne sont pas simples.

Nous nous trouvons face à un travail considérable, mais sommes déterminés à le mener à bien dans les conditions de clarté nécessaires et en essayant de viser la meilleure efficacité.

L'expérience montre que nous n'avons pas intérêt à essayer de jouer avec les transferts de charge. Si nous déclarons trop, nous risquons de le payer plus tard. Dans le cas contraire, nous n'aurons pas de retour. Il vaut mieux être objectif.

Les AC liant la Métropole et les communes, les transferts de compétences ne peuvent se situer que dans le trajet commune-Métropole. Or certaines sont actuellement exercées par les territoires. Il faut que les territoires commencent par renvoyer aux communes avant que celles-ci puissent transférer à la Métropole. La difficulté réside dans le fait que les territoires doivent renvoyer aux communes quelque chose de raisonnable. Ainsi, le débat territoires/communes sera délicat à mener, en sachant que ce qui part des territoires doit parvenir à la Métropole. Il s'agit d'un problème d'ajustement interne au bloc du territoire.

Les services et moi-même sommes à disposition pour éclaircir cette question, ce qui ne sera pas simple. Je remercie tous ceux, dans nos services et nos villes, qui accepteront avec bonne volonté de participer à ce travail délicat.

M. le Président

Je n'insisterai jamais assez sur le travail ingrat effectué par Denis BADRÉ et son équipe, lequel vous concerne toutes et tous en tant que Maires ou Présidents de territoire. Il ne faut pas attendre que les choses reviennent en séance, quand le travail aura été achevé par l'équipe, pour s'opposer. Les conséquences financières du travail d'une CLECT sont considérables.

M. BADRÉ (NI)

Nous travaillons sous une contrainte de temps. Dès lors que l'intérêt métropolitain sera défini, nous disposerons de neuf mois pour achever le travail. Dans une CLECT ordinaire, le processus est simple, ce qui n'est pas le cas en présence du double système territoires/communes et communes/Métropole.

M. le Président

J'adresserai un courrier, cosigné par Denis BADRÉ, aux Maires et Présidents de territoire précisant la règle du fonctionnement de la CLECT et les conséquences financières pour chacune et chacun d'entre vous dans le cadre de la mise en œuvre des décisions de la CLECT. J'insiste car je me suis fait prendre au piège d'une CLECT dans l'intercommunalité voici quelques années et je ne souhaite pas que le cas se reproduise pour d'autres.

Si certains, parmi vous, sont passionnés par ce travail financier, ils peuvent le faire savoir à mon cabinet afin que nous les ajoutions au groupe de travail mené par Denis BADRÉ.

3/ COMMUNICATION DU PRESIDENT

M. le Président

Je tiens à confirmer que tous les Maires et les Présidents de territoire ont reçu la lettre du 10 avril sur l'intérêt métropolitain. Au courrier adressé aux Présidents de territoire, nous avons joint copie de toutes les lettres adressées aux Maires de leur territoire, ce qui représente une liasse et peut difficilement échapper à la sagacité des uns et des autres.

Je souhaite vous informer d'une décision prise dans le cadre du CODEV. Si certains peuvent se libérer, il serait sympathique que vous veniez le 26 octobre à 18 heures à la Fédération des Travaux publics pour l'installation de Mme Méka BRUNEL, Directrice générale de GECINA, qui a accepté de devenir Présidente du CODEV. Il s'agit d'une femme d'origine iranienne tout à fait remarquable. Souhaitant remplacer une femme par une femme, nous avons mis du temps à trouver, parmi toutes les candidates sollicitées, celle qui était à même de s'engager dans cette direction. Elle a elle-même mis du temps à se décider car il a été nécessaire qu'elle passe par le comité d'éthique de son entreprise, ce qu'elle a brillamment réussi. Elle est d'accord pour présider notre CODEV.

Celles et ceux qui souhaitent demander des dérogations au repos dominical pour les activités commerciales doivent nous faire parvenir leurs demandes avant samedi soir. Nous ne les accepterons plus à partir de lundi dès lors que le délai était initialement fixé au 9 octobre.

M. DUPUY (LR DVD)

Il convient de rappeler que ces demandes ne peuvent être formulées que si les Conseils municipaux ont déjà délibéré.

M. le Président

À la demande de Christian DUPUY, je vous rappelle qu'une délibération du Conseil municipal est préalablement requise.

Intervention hors micro.

Il faut un avis conforme de la Métropole aux décisions de la Ville, lesquelles sont prises par délibération du Conseil municipal. Si la décision est prise d'abord, elle doit être validée par une décision du Conseil municipal. Nous n'accepterons plus de lettre à partir de ce lundi matin. Nous souhaitons régler les problèmes pour le prochain Conseil métropolitain et sommes déjà quasiment hors délais.

Mme MARSIGNY (LR DVD)

Monsieur le Président, j'ai passé la moitié de l'après-midi à la Région à évoquer l'avenir de la Métropole, de la Région et du reste. À un moment ou à un autre, notre digne assemblée traitera-t-elle du même sujet pour savoir qui mange l'autre ? Nous nous interrogeons dans nos territoires. Les Départements disparaîtront-ils ? Vous me direz que la réponse est du ressort du Président de la République.

M. le Président

Ce sujet a été abondamment évoqué. Je respecterai la stratégie que j'ai évoquée en début de séance de telle sorte que la Métropole puisse, après les annonces du Président de la République, avoir sa réaction vis-à-vis de son projet.

Si nous pouvons obtenir un vœu commun à tous les groupes d'ici le 8 décembre, nous le voterons. Dans le cas contraire, nous n'irons pas à une fracture du fonctionnement de la Métropole jusqu'en 2020 sur quelque chose que nous n'avons pas décidé, qui dépend du gouvernement et du Parlement. La volonté des uns et des autres est rarement identique. Lorsque l'on rencontre des députés majoritaires à l'Assemblée Nationale au cours d'auditions, on s'aperçoit que ce qu'ils souhaitent proposer n'a rien de commun avec ce que nous souhaitons faire. Or ce sont eux qui votent. Lorsque l'on rencontre les sénateurs, on constate que leurs positions divergent de celles des députés. Je ne souhaite pas que la Métropole actuelle se fracasse dans ce débat passionnant. J'espère qu'elle pourra émettre une position commune sur une direction à suivre pour la phase 2, dès lors que nous achèverons la phase 1 de la Métropole à partir de juin prochain lors du vote de la loi qui s'appliquera dès les prochaines élections. Contentons-nous de bien faire ce travail et de dire ce que nous souhaitons pour la phase 2 ! Si nous ne pouvons pas le dire en commun, chacun s'exprimera dans son groupe et son parti, et fera en sorte que ses députés fassent leur travail au Parlement.

Y a-t-il d'autres questions ? Je vous remercie. Ce Conseil a été rondement mené. Merci. Bonne journée ! Bon week-end et bon travail aux Présidents des groupes et aux Présidents de territoire qui ont encore beaucoup de choses à faire avant le 13 novembre ! Merci à toutes et tous.

Le Président lève la séance à 10 heures 12.